

Grand-Duché de Luxembourg

MINISTÈRE D'ÉTAT

CONSEIL NATIONAL
DE LA
RÉSISTANCE

Référence No

139/68

(Pour rappeler ce numéro dans la réponse)

Annexes:

Luxembourg, le 7 octobre 1968
2, rue Dicks

Monsieur Joseph PETIT
Président du Comité du
Monument National
3, rue de la Congrégation
Luxembourg.

Monsieur le Président,

La Ligue Luxembourgeoise des Prisonniers et Déportés Politiques (LPPD), dans une lettre adressée le 28-9-68 au Conseil National de la Résistance, proteste contre le texte de l'inscription sur la croix plantée au "Kameunenhiwel".

La LPPD déclare notamment: "Le fait d'avoir planté une croix portant l'inscription "Aux Maréchés de Force morts pour la Patrie" sur le terrain réservé à l'inauguration du "Monument National aux Victimes de l'occupation nazie", constitue, à notre avis, une provocation de la Résistance, parce que l'action tend à faire apparaître aux yeux du public que ce monument est celui des Maréchés de Force". En outre, La Ligue critique l'assistance d'une délégation du Conseil National de la Résistance à cette cérémonie. Enfin elle nous invite à aviser le Comité du Monument National qu'une telle provocation en cet endroit est inadmissible.

Vu que des réflexions pareilles sont parvenues au Conseil National de la Résistance également de la part d'autres milieux de la Résistance, notre Conseil, dans sa réunion du 2 octobre dernier, a décidé de transmettre au Comité du Monument National les protestations de la LPPD.

En même temps nous vous prions de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que la croix en question soit enlevée le plus tôt possible.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments très distingués.

Le Commissaire à la Résistance
Secrétaire Général du C.N.R.

A. Reilly

Aloysse REILLY,

Le Président du
Conseil National
de la Résistance

F. Lengen

Ferdinand LENGEN,

N.B. Copie de la présente a été adressée à monsieur Heyrich, président de la Fédération des Victimes du Nazisme.

Enfin, ce n'est même pas la croix qui constitue en elle-même la pierre d'achoppement, c'est plutôt l'étrange façon d'agir des Enrôlés de Force qui semblent vouloir humilier délibérément la Résistance par des provocations systématiques. Les insultes proférées à l'adresse du Conseil National de la Résistance dans le bulletin "Les Sacrifiés" en fournissent la preuve évidente.

C'est dans cet ordre d'idées que le CNR a décidé d'interrompre toutes relations avec les Enrôlés de Force jusqu'à ce que cessent les provocations multiples tendant à discréditer la Résistance aux yeux du public.

Dès que votre fédération aura créé un climat propice à une collaboration fructueuse, le CNR sera prêt à se mettre avec vous à une table commune pour discuter les problèmes intéressant toutes les victimes du nazisme. Dans cette attente nous vous prions, Monsieur le Président, d'agrérer l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Conseil National de la Résistance :

Le Secrétaire Général, Le Président,



Aloyse RATHS.


Fernand LOESCH.

MINISTÈRE D'ÉTAT

CONSEIL NATIONAL
DE LA
RÉSISTANCE

Référence No 82/69
(Prire de rappeler ce numéro dans la réponse)

Annexes:

Luxembourg, le 18 novembre 1969.

2 rue Dicks

Monsieur Joseph WEIRICH

Président de la Fédération des Victimes du Nazisme Enrôlées de Force
Luxembourg.

Monsieur le Président,

Nous référant à votre lettre du 29 octobre dernier, nous avons l'honneur de vous faire connaître ci-après la prise de position du Conseil National de la Résistance :

Nous sommes surpris que les Enrôlés de Force qualifient d'ultimatum le fait de l'absence de notre délégation à la réunion du 21 octobre 1969. Nous sommes d'avis que la délégation des Enrôlés de Force avait largement le temps et l'occasion de fournir des "explications concernant cette croix" lors des réunions précédentes du Conseil d'Administration du Monument National.

Nous voudrions souligner qu'en 1968 ce n'était pas seulement le texte de l'inscription sur la croix plantée au "Kanounenhiwel" qui donnait lieu à une lettre de protestation de la LPPD; en effet, celle-ci ne demandait pas la disparition de l'inscription, mais l'enlèvement de ladite croix. Personne ne saurait d'ailleurs contester qu'à la suite des manifestations répétées s'étant déroulées au cours des années passées autour de cette croix, celle-ci est devenue le symbole exclusif des Enrôlés de Force. Par son implantation au "Kanounenhiwel" votre fédération a donné l'impression que le Monument National sera avant tout celui des Enrôlés de Force.

En tout état de cause, le Conseil National de la Résistance ne se sentira pas responsable d'un éventuel freinage des travaux du Comité de l'Association pour la construction du monument car, en définitive, ce sont les Enrôlés de Force qui ont dévié de la direction commune en plantant une croix sans l'autorisation voire sans l'information préalable du Comité commun.

Association pour la construction
du
MONUMENT NATIONAL
de la Solidarité Luxembourgeoise
pendant la 2e guerre mondiale

Luxembourg, le 16 décembre 1969

Monsieur Joseph WEIRICH

Président de la Fédération des
Victimes du Nazisme enrôlées de
Force

D u d e l a n g e .

Monsieur,

Par la présente j'ai l'honneur de vous inviter à la séance
de notre Conseil d'Administration qui aura lieu ~~samedi~~ pro-
chain, le 20 décembre à 10³⁰ heures au Ministère d'Etat.

Ordre du jour :

-
1. Examen de la question des travaux à entreprendre.
 2. Question du financement.
 3. La question de la souscription nationale.
 4. Divers.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments
très distingués.



Joseph Petit
Président.

N.B. MM. les membres du Conseil voudront bien noter qu'un point
supplémentaire sera traité en premier lieu, à savoir :

Déclaration du Président concernant les récents incidents
et les arrangements pris en vue de la collaboration future,
au sein de notre Association, des délégations respectives
du Conseil National de la Résistance et de la Fédération
des Victimes du Nazisme enrôlées de Force.